

REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**CM2024/04/09/63-10 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND
PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SPLA IN MÉTROPOLITAINE**

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 1521-1 et suivants, L. 1531-1 et L. 5219-1,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 instituant les sociétés publiques locales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n°2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/04 du Conseil métropolitain portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, complétée par la délibération CM2019/02/08/02 du Conseil métropolitain du 8 février 2019,

Vu la délibération CM2024/04/09/12 du Conseil métropolitain approuvant la création de la SPLA IN Métropolitaine,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la SPLA IN Métropolitaine,

Considérant la compétence de la Métropole en matière d'aménagement du territoire métropolitain, en particulier en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

Considérant que le nombre de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale est réparti en proportion du capital détenu, qu'en conséquence la Métropole dispose de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants au sein des instances de la SPLA IN Métropolitaine,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPLA IN Métropolitaine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPLA IN Métropolitaine :

Titulaires	Suppléants
1. Monsieur Patrick OLLIER, membre de droit	1. Monsieur Denis CAHENZLI
2. Monsieur Eric CESARI	2. Monsieur Tonino PANETTA
3. Monsieur Arnaud VEDIE	3. Madame Valérie MONTANDON
4. Monsieur Philippe LAURENT	4. Monsieur Anthony MANGIN
5. Monsieur Emmanuel GREGOIRE	5. Monsieur/ Madame
6. Monsieur Patrick DOUET	6. Monsieur Patrice LECLERC
7. Monsieur Emile MEUNIER	7. Madame Marie-Pierre MARCHAND

DIT que ces désignations seront notifiées à la SPLA IN Métropolitaine et aux conseillers métropolitains désignés.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.